

# **Rapport de la commission technique chargée d'examiner le préavis municipal N°80 relatif au postulat de M. Michel Girardet « Pour une sonorisation efficiente à la salle de Montoly ».**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de :

- Moritz de Hadeln, premier membre et rapporteur
- Cyril Gallay
- Michel Girardet
- Charanjit Dhanjal
- Jean-Marc Guibert

s'est réunie le 16 février 2015 à la buvette de Montoly. La Municipalité était représentée par M. Thierry Genoud et par M. Sébastien Thillier du service « Bâtiments & urbanisme ».

La commission remercie MM. Thierry Genoud et Sébastien Thillier pour leurs explications et leur disponibilité face aux multiples questions de la commission, dont nous résumons l'essentiel dans ce rapport. La commission prend note que le plan (annexe 1 du préavis) est une esquisse, sous réserve des travaux effectués par des techniciens spécialisés, notamment en ce qui concerne l'emplacement des haut-parleurs.

**Installation actuelle :** La commission a vérifié le fonctionnement de l'installation actuelle dans la salle polyvalente. Vieille de quelque 25 ans, sauf pour un micro, la commission constate qu'elle n'est plus fiable ni optimale. De plus elle n'est pas connectée aux autres salles (salle de judo, salle 2, buvette). De ce fait, la commission est unanimement de l'avis qu'une nouvelle installation doit être envisagée, comme le demande le postulat de M Michel Girardet.

**Haut-parleurs :** La commission s'est interrogée sur le nombre prévu de haut-parleurs (4 pour la salle polyvalente, deux pour la salle judo et un pour la salle 2 et la buvette). L'expérience montre que plus les haut-parleurs sont nombreux, mieux un son de qualité est diffusé uniformément. Mais il est noté qu'il s'agit d'une installation destinée à la « parole » et non pour la « musique », et que pour cela le nombre de haut-parleurs prévu est largement suffisant. Le haut-parleur de la buvette n'est prévu que pour un rappel du son de la salle polyvalente lorsque les parois de séparation sont ouvertes.

En conclusion, la commission suggère que les haut-parleurs de la salle judo puissent être décrochés des murs pour éviter qu'un ballon puisse les endommager. Ceux de la salle polyvalente et des autres salles doivent être placés aux angles de la salle, contrairement à ce qu'indique le croquis, et à une hauteur minimum de 2m50 du sol, pour éviter tout vandalisme.

**Boucle magnétique :** L'installation d'une boucle magnétique pour malentendants serait souhaitable mais n'entre pas dans les prévisions de ce préavis. Compte tenu de probables travaux de maçonnerie, l'installation d'une telle boucle est estimée à quelque CHF 10'000.- supplémentaires. Vu la configuration de la salle polyvalente et l'emplacement des haut-parleurs, une telle boucle magnétique serait probablement superflue.

**Prises XLR murales :** Ces prises sont destinées au branchement de matériel de location qu'une société pourrait amener pour l'organisation d'un disco, d'une soirée dansante ou d'un concert. La commission a longuement discuté des divers types de prises nécessaires, notamment pour le son stéréo. À noter que le devis du préavis ne prévoit que six prises, alors que le schéma en prévoit huit. Vu le peu d'occasions où une société amène son équipement, la commission a conclu qu'il faudrait renoncer à ces huit prises, d'autant que le matériel de location inclut déjà généralement des haut-parleurs autonomes.

Il est par contre indispensable de prévoir deux prises de courant fort 220V à proximité de l'écran de la salle polyvalente pour l'alimentation de matériel de location. Il serait également souhaitable d'installer des crochets au-dessus des portes coulissantes pour soutenir d'éventuels câbles supplémentaires.

**Prises micro filaire :** Au lieu d'une prise prévue par le schéma du préavis, la commission est de l'avis que au moins deux prises pour le branchement d'un micro avec file seraient nécessaires côté Lac, aux deux extrémités de la salle polyvalente.

**Micros :** Autant le Conseil que la commission souhaitent que les micros sans fils soient aussi simples à l'usage que possible et pas du type de ceux en usage à la salle communale. La commission préconise des micros du type Bayer Dynamic SDM 169 semblables à celui déjà en usage sur place, mais avec un seul interrupteur ON/OFF (sans l'interrupteur MUTE) pour autant que ce type de micro soit disponible sur le marché. Quatre micros sans fils (WiFi) et un micro « Head-Set » ainsi qu'un micro avec fil sont prévus. Par expérience, le prix élevé de chaque micro est selon la commission justifié si l'on veut du matériel fiable et de bonne qualité.

**Armoire électrique :** Selon le préavis municipal, l'installation de l'armoire électrique prévue côté Jura nécessitera des travaux de plomberie pour déplacer le radiateur, d'électricité et de menuiserie. La commission est de l'avis que cette armoire devrait être installée côté Lac près de la porte d'entrée et à proximité de l'armoire électrique existante. Ceci permettrait des économies par rapport au devis du préavis, économies estimées par la commission pouvant atteindre jusqu'à CHF 3'000.- à 4'000.-.

**Sonorisation mobile autonome :** La commission salue l'initiative de la municipalité de compléter le préavis par l'achat d'un système de sonorisation mobile autonome fonctionnant sur batterie. Un tel système serait très utile lors de manifestations à l'extérieur, par exemple lors d'événements à la place de la Gare ou à En Bord. Toutefois, selon l'expérience d'un membre de la commission, le modèle « Mipro » de fabrication anglaise (annexe 2 du préavis) préconisé par le préavis est peu fiable. En lieu et place la commission propose l'achat du set américain « Sound Projection Machine ». Le surcoût par rapport au devis serait d'environ CHF 2'500.-, une dépense largement compensée par le déplacement de l'armoire électrique du côté Jura au côté Lac dans la salle polyvalente et la suppression des huit prises XLR murales.

**Location des salles :** La commission prend note que la municipalité n'a pas encore défini le prix de la location des salles mais préconise un tarif différencié selon l'usage ou non des installations sonores ou du beamer et de l'écran récemment installé dans la salle polyvalente. L'usage gratuit de la salle et de ses installations continuera comme jusqu'ici pour les groupes glandois ayant droit. La municipalité pense que la location des salles aux sociétés permettra de récupérer progressivement les frais investis pour leur équipement.



## **Conclusions :**

Pour conclure, la commission technique du préavis municipal N°80 relatif au postulat de M. Michel Girardet « Pour une sonorisation efficiente à la salle de Montoly »,

### **émet à l'unanimité les vœux suivants :**

1. Supprimer les huit prises XLR murales destinées à du matériel de sonorisation loué par des sociétés, car peu utiles. Installer deux prises 220V près de l'écran et des crochets pour câbles au-dessus des portes coulissantes de la salle polyvalente,
2. Déplacer l'armoire électrique prévu au côté Jura vers le mur côté Lac à gauche de l'entrée de la salle polyvalente, permettant d'économiser certains travaux de plomberie, d'électricité et de menuiserie,
3. Acheter le système de sonorisation mobile autonome américain « Sound Projection Machine » en lieu et place du modèle anglais « Mipro » ce qui entraînera un surcoût estimé à CHF 2'500.-, amorti pas les économies suite au déplacement de l'armoire électrique et la suppression des prises XLR murales.
4. Offrir gratuitement le matériel de sonorisation existant, à l'exception du nouveau micro Bayer Dynamic SDM 169, à une association qui pourrait encore profiter de son usage. Le choix sera soumis à la Municipalité pour approbation.

### **Avec ces vœux, à l'unanimité, la commission technique propose au Conseil communal :**


- vu le préavis municipal n° 80 relatif au postulat de M. Michel Girardet « Pour une sonorisation efficiente à la salle de Montoly »,
- d'accorder le crédit de CHF 48'550.00 et
- d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux.

  
Moritz de Hadeln,  
premier membre et rapporteur

  
Charanjit Dhanjal

  
Cyril Gallay

  
Jean-Marc Guibert

  
Michel Girardet

